



Postulat de Mme Nawel Khemissa

« "Logement d'abord : Son Nom sur la porte" pour une stratégie qui marque des buts à la Pontaise »

Rapport-préavis N° 2026/43

Lausanne, le 2 juillet 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Municipalité est soucieuse de garantir un accès au logement pour l'ensemble de la population lausannoise, notamment au travers d'une offre destinée aux personnes sans domicile de type « housing first ». En collaboration avec les investisseurs de la deuxième étape de réalisation des Plaines-du-Loup, ce sont ainsi une quarantaine de logements de ce type qui seront répartis dans les différents bâtiments du secteur ainsi qu'un local pour les travailleuses et travailleurs sociaux chargés d'assurer l'accompagnement des bénéficiaires.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

1. Un développement urbain & des logements de qualité
10. Une politique sociale volontariste et du soutien à l'emploi

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Mme Nawel Khemissa « "Logement d'abord : Son Nom sur la porte" pour une stratégie qui marque des buts à la Pontaise » déposé le 20 février 2024 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 27 mai 2025.

La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de développer un ou plusieurs projets pilotes de « logement d'abord » (Housing First) sur l'emplacement du stade de la Pontaise. Au terme des travaux de la commission chargée de l'examen de ce postulat, la postulante a accepté la modification de la conclusion de son postulat en supprimant la mention « sur l'emplacement du stade de la Pontaise ». Face à la précarité grandissante, à la pénurie de logements abordables et à l'insuffisance des structures d'hébergement d'urgence par paliers, l'initiatrice s'appuie sur le succès du modèle finlandais et sur une étude locale de la Haute école de travail social de Lausanne pour démontrer qu'un accès direct et inconditionnel à un logement pérenne améliore drastiquement la situation socio-économique et sanitaire des personnes en situation d'itinérance. En transformant ce stade pour y intégrer ce type de projet socialement innovant, la Ville de Lausanne saisirait une opportunité idéale de lutter efficacement contre le sans-abrisme de longue durée.

3. Réponse au postulat

La Municipalité partage les préoccupations figurant dans le postulat. Dans cette optique, la Municipalité a d'ores et déjà initié un partenariat avec la Fondation de l'Orme et les investisseurs de la deuxième étape de la transformation des Plaines-du-Loup. En effet, dans le cadre du développement de la deuxième étape des Plaines-du-Loup, la Municipalité a mené un dialogue avec la Fondation de l'Orme qui propose d'intégrer des logements destinés à des personnes en situation de vulnérabilité psychique et/ou précarité sociale sur le modèle « Housing First ».

La Municipalité a ouvert un dialogue avec les investisseurs de la deuxième étape de la transformation des Plaines-du-Loup dans le but de répartir environ 40 logements du programme « Housing First » et un local permettant de garantir la présence permanente de travailleuses et travailleurs sociaux chargé-e-s d'assurer l'accompagnement des bénéficiaires. Les investisseurs ont répondu favorablement à cette demande. Il est ainsi envisagé d'implanter environ 40 logements répartis dans l'ensemble des 15 bâtiments de la deuxième étape destinés à des logements locatifs, soit deux à quatre logements par bâtiment concerné.

Le Plan d'Affectation de la deuxième étape des Plaines-du-Loup devrait être soumis à l'enquête publique au second semestre de l'année 2026 et les premiers habitants devraient arriver à l'horizon 2030.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Nawel Khemissa « "Logement d'abord : Son Nom sur la porte" pour une stratégie qui marque des buts à la Pontaise ».

4. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis améliore de manière générale l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/43 de la Municipalité, du 2 juillet 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de Mme Nawel Khemissa « "Logement d'abord : Son Nom sur la porte" pour une stratégie qui marque des buts à la Pontaise ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter